

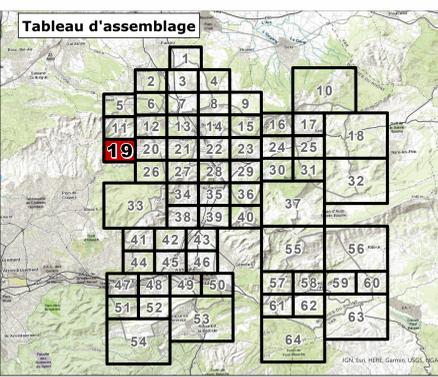
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
19

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT	CLASSE RUISSELLEMENT
Aléa très fort	Classe
Aléa moyen à forte hauteur	R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
Aléa moyen	M = Maintien / A = Autre / S = Secteur de projet
Aléa faible	Serres et tunnels agricoles autorisés
Aléa résiduel	
PRG +	
Cote des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)	
Porter à Connaissance - PAC Huveaune	

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CÂPTAGE D'EAU
ZS de priorité 1 (P1)	Périètre de protection immédiate
ZS de priorité 2 (P2)	Périètre de protection rapprochée
ZS de priorité 3 (P3)	

Fond de Plan

Parcellaire	Bâti dur	Bâti léger
Élément de repère	Piscine ou Plan d'eau	Cimetière

